

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL****Réunion ordinaire du 24 juin 2026****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 26
Présents : 16
Votants : 16 dont 0 pouvoirs

DATE DE LA CONVOCATION**16.06.2026****N° DE LA DELIBERATION****2026-029****OBJET DE LA DELIBERATION : Décision modificative n°1 budget RESEAU**

Etaient présents (16) : Christian TROADEC, COGEN Dominique, COTTEN Daniel, PAUL André, PRIGENT Eric, LE GUILLOU Louis Marie, BLEUZEN Marguerite, RIOU Brendan, LALLOUET Michèle, BRABAN Tugdual, COQUIL Yvon, PICHERIT Loïc, GALARDON Georges, LE JONCOUR Philippe, DANIEL Pierre Yves, BOUCHEZ Guy.

Etaient excusés (9 dont 0 ayant donné pouvoirs) : GOUBIL Didier, FRAYSSE Alexandra, LE MOROUX Cédric, DUMONTEIL François, PAGE Anthony, LE NOUVEL Sandra, EVEN Fabrice, LE BORGNE Rollande, BOUDIAF Catherine.

Etaient absents (1) : LE DU Patrice.

Le 24 juin 2026 à 10 heures 30, le conseil syndical du SIRCOB régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil de la Mairie de CARHAIX PLOUGUER, sous la présidence de Monsieur Christian TROADEC, Président.

Vu :

le CGCT, notamment les articles L.1612-1 et suivants ;

le budget primitif 2026 adopté le 4 mars 2026 ;

la nécessité d'ajuster certains crédits ;

Considérant :

que certains crédits doivent être réévalués en fonctionnement et investissement

que ces modifications n'altèrent pas l'équilibre budgétaire par section ;

Article 2 :

PROPOSE les inscriptions et modifications suivantes :

Section de fonctionnement		
Dépenses	Article comptable	Montant
Reversement vente vapeur	6287	-105 141.27€
Recettes	Article comptable	Montant
Vente de vapeur	7011	-105 141.27€

Article 2 :

Les ajustements ci-dessus s'équilibrent au sein de chaque section conformément à l'instruction M57.

Article 3 :

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et rendue exécutoire selon les dispositions du CGCT.

Après discussion, le comité syndical, à l'unanimité, vote et approuve la décision modificative n°1 du budget du Réseau de chaleur.

**Le Président,
Christian TROADEC**

